

**PROCES VERBAL**, des délibérations de la séance spéciale du Conseil de Ville de la Ville du Lac St Joseph, tenue en date du 29 mars 2004, au 4417, rue des Lierres, Charlesbourg à 20:00 heures.

**ETAIENT PRESENTS**, monsieur le Maire Raymond Blouin, monsieur Jocelyn Boivin, monsieur Guy Jacob et Monsieur Jacques Tessier formant quorum de ce Conseil sous la présidence de monsieur le Maire Raymond Blouin.

#### **6800 - Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance spéciale du 29 mars 2004.

#### **6801 – Cours municipales - demande d'émettre un arrêté**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Demande au ministre de la Justice de Québec d'émettre un arrêté conformément à la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01) prévoyant la cour municipale de la Ville de Québec siège au 160, 76<sup>e</sup> Rue Est, Charlesbourg, au 1130, route de l'Église, Sainte-Foy et au 285, rue de la Maréchaussée, Québec et que le chef-lieu de la cour municipale soit établi au 285, rue de la Maréchaussée, Québec.

#### **6802 – Levée de la séance**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance.

---

Armand Létourneau  
Secrétaire-trésorier

---

Raymond Blouin  
Maire